

430

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, concernant les procès-verbaux des agents des contributions indirectes et des octrois. (Art. 26, ancien art. 28, distrait du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903. (N^{os} 70, 102, 132 et 133, année 1903.)

(Nommée le 29 mai 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : PÉDEBIDOU.
- 2^e — THÉODORE GIRARD.
- 3^e — PONTIER DE CHAMAILLARD.
- 4^e — VISSAGUET.
- 5^e — ERNEST MONIS.
- 6^e — CHOVEL. *Président*
- 7^e — G. GARREAU. *Secrétaire*
- 8^e — DENOIX.
- 9^e — COMTE DE PONTBRIAND.

6



Séance du 4 Juin 1903.

Président: M. Choquet.

Secrétaire: M. Ganneau.

Présents: MM. Choquet, Visaguet, Ganneau, de Pontbriand, de Chamailleau

Absents et excusés: MM. Pédabidou, Girard, Mouis, de Pontbriand, de Chamailleau

Denoix.

Le Bureau d'âge est conforme

MM. Choquet, Visaguet, Ganneau, de Chamailleau,
déclarent qu'ils ont été nommés Commissaires après déclaration
qu'ils étaient hostiles au projet de loi.

M. de Pontbriand a dit être favorable au projet de loi.

Le Président:

Le Secrétaire:

Choquet

G. Ganneau